

Étude sur la tension dans le parc locatif social en 2024

Fiche n° 6 Zoom sur les attributions en QPV

Sixième fiche d'une série de publications consacrées à l'analyse, dans ses différentes composantes, de la tension du parc locatif social, ce document expose les principales caractéristiques des attributions réalisées dans les **Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)** :

- Composition familiale
- Age
- Taille des logements attribués
- Ressources
- Publics prioritaires
- Délais d'attribution

Données clés en Pays de la Loire

Au 1^{er} janvier 2025 :

→ plus de **63 500 logements sociaux** sont localisés en QPV, ce qui représente 25,7 % du parc

En 2024 :

→ plus de **4 918 attributions** ont été faites en QPV, soit 22,4 % des logements attribués

Près d'un cinquième des attributions réalisées en QPV

En 2024, **4 918 attributions** de la région ont été faites en QPV, parmi les 21 953 enregistrées, soit 22,4 %. A titre de comparaison, 25,7 % des logements sociaux sont localisés dans ces quartiers.

Près de 15 800 attributions concernent des logements situés dans les 11 EPCI dotés d'un QPV. Dans **ces territoires, les QPV ont capté 31,1 % des attributions**.

Cette **répartition varie selon les EPCI** en fonction de la proportion du parc en QPV. Ainsi, les attributions en QPV atteignent 48 % dans la Communauté de communes du Pays Sabolien contre 21 % à Laval agglomération.

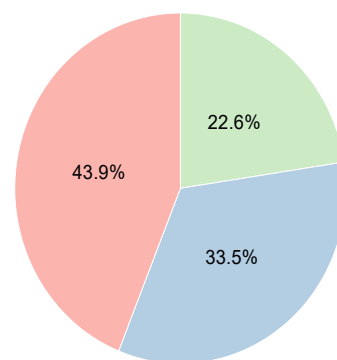
A Nantes Métropole, cette proportion est de 25 %, contre 45 % pour Le Mans métropole.

Les logements des associations largement en QPV

Dans l'ensemble des 11 EPCI concernés, **36 % des logements attribués à des associations se situent dans un QPV**. Concernant les autres catégories de bénéficiaires, le taux est compris entre 26 % et 48 %.

De fortes différences territoriales sont observées dans les autres catégories, dont la part en QPV ne dépasse que très rarement 50 %.

Répartition des attributions en 2024



Hors EPCI doté ■ Hors QPV (EPCI doté) ■ QPV (EPCI doté)

Le seuil de référence

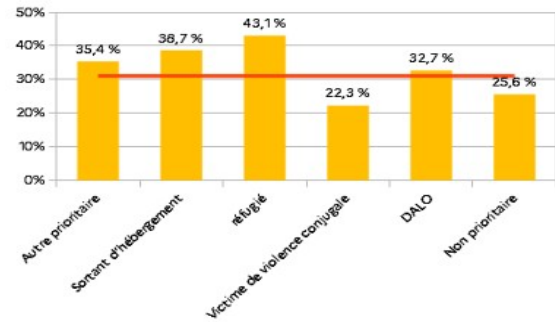
L'ensemble des graphiques de cette publication présente un « **seuil de référence** ». Celui-ci correspond à la **part globale des attributions en QPV**, toutes catégories confondues, dans les 11 EPCI dotés d'un QPV.

Part des attributions en QPV selon la composition familiale

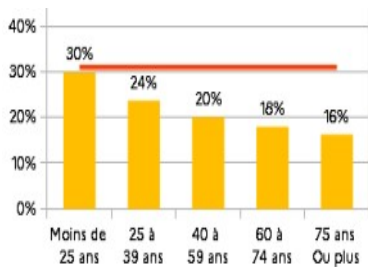
Part des attributions en QPV selon les ressources par unité de consommation (RUC)



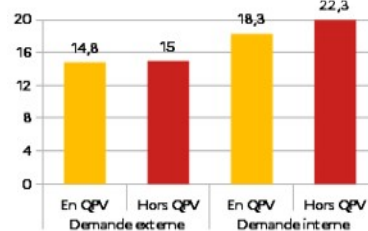
Part des attributions en QPV selon le caractère prioritaire des demandes



Part des attributions en QPV selon l'âge



Délais moyens d'attribution en mois (hors refus)



Clé de lecture des graphiques

En comparant une valeur donnée avec le seuil de référence, on peut déterminer si la catégorie est **sur** ou **sous-représentée** dans les attributions faites en QPV.

Par exemple, toutes catégories confondues, les attributions en QPV pèsent pour 31,1% des attributions sur les 11 EPCI concernés (= seuil de référence). Pour les réfugiés, cette part atteint 43,1%. Ainsi, les réfugiés sont sur-représentés dans les attributions en QPV.

Une sur-représentation des profils « fragiles » en QPV ?

Dans les 11 EPCI concernés, l'attribution d'un logement en QPV revient beaucoup plus souvent à des profils de ménages que l'on pourrait qualifier de « fragiles » :

- les demandeurs **jeunes**
- les demandeurs à **faibles ressources**
- les demandeurs **sans stabilité professionnelle** avérée
- les demandeurs **prioritaires** à l'exception des personnes victimes de violence conjugale.

Bien que sur-représentés en QPV, ces demandeurs restent majoritairement logés en dehors de ces quartiers.

A titre d'exemple, les ménages reconnus prioritaires au titre du DALO ont été relogés en 2024 à hauteur de 71 % en dehors des QPV.

Une mixité sociale qui s'améliore progressivement

La **mixité des profils de relogement en QPV tend à s'améliorer**, avec des écarts qui se réduisent vis à vis des ressources, du caractère prioritaire, de l'âge et de l'activité professionnelle. Par exemple :

- dans les EPCI qui sont dotés d'un QPV, 60 % des attributions des ménages gagnant moins de 8 000€/mois sont réalisées hors QPV (contre 53 % en 2018)
- à l'inverse, 29 % des attributions aux ménages avec des ressources supérieures à 16 000€ par an sont désormais faites en QPV (contre 20 % en 2019)

Dans les 30 EPCI concernés par la loi LEC (tenus de se doter d'un PLH et/ou dotés d'un QPV) :

- **20 %** des attributions ont été réalisées hors QPV à destination des ménages du 1^{er} quartile de revenu et pour le relogement des ménages concernés par les projets de démolition de logements dans les quartiers ANRU, pour un objectif réglementaire de **25 % maximum** (contre 18,5 % en 2022, 21,6 % en 2021 et 19 % en 2023). **19 des 30 EPCI respectent l'objectif contre 3 en 2023.**
- 76 % des attributions en QPV ont été réalisées à destination des ménages des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles, pour un objectif réglementaire de 50 % (contre 73,5 % en 2022 et 69,4 % en 2021) : **tous les EPCI atteignent l'objectif en 2024 comme en 2023.**

Des délais qui varient selon l'origine du demandeur

Les délais d'attente pour l'attribution de logements à des ménages qui n'occupent pas de logements sociaux sont sensiblement les mêmes en QPV et hors QPV. A l'inverse, les attributions de logements pour des demandes internes sont plus courtes en QPV.

A retenir

- Les attributions en QPV représentent plus **d'un quart des attributions** de la région
- Les **associations** disposent de **logements majoritairement en QPV**, pour accompagner des publics en difficultés sociales et économiques
- **Rééquilibrage progressif de la mixité** dans les attributions de logement en QPV

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service Intermodalité, Aménagement, Logement

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex 2
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication : Anne Beauval

ISSN : 2109-0017
N° de chrono : 5471H25BLG